



MZ-CR RELEVÉ DE DÉCISIONS 9 Février 2026

RELEVÉ DE DÉCISIONS REUNION DU COMITÉ SYNDICAL

Qui s'est tenue le 9 Février 2026
Dans la Salle des Mousseaux

Étaient présents

Présents : Mesdames CARTIER et JOURDANNEAU FORT, Messieurs BATTESTI, GOMEZ, SARI et DAMERVAL, **formant la majorité des membres en exercice.**

Absent excusé ayant donné pouvoir : Pouvoir de Monsieur GROUSSEAU à Monsieur DAMERVAL

Absents : Madame HIDRI, Monsieur REDA.

Secrétaire : Madame CARTIER

* **Les membres techniciens** : Mesdames TUTOIS-JACOB (Directrice Sports CD 91), BOCHONKO (Directrice du Syndicat Mixte) et ZEDE (Secrétaire du Syndicat Mixte), Monsieur ZERIOUH (Directeur Adjoint)

Monsieur Thierry BATTESTI, Président, ouvre la séance. Il informe les membres que le Comité Syndical a été légalement convoqué par courriel du 3 Février 2026.

6 élus sont présents, le quorum est atteint et le Comité peut valablement délibérer. En conséquence, il déclare la séance ouverte à 18 heures 15.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Délibération n° 20260201.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 et son décret d'application du n°2016-834 du 23 juin 2016 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) créée par son article 107,

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions de l'article L.5722-1 du CGCT applicables aux Syndicats Mixtes ouverts,

Vu la délibération n° 20220703 du 29/07/2022 autorisant le passage à la nomenclature M57 du syndicat Mixte au 1er janvier 2023,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Port aux Cerises ;

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 présenté aux membres du comité syndical en séance,

Considérant que le Débat d'Orientation Budgétaire constitue une étape obligatoire préalable au vote du budget primitif ;

Considérant que le Syndicat Mixte est engagé depuis le 1er janvier 2025 dans un mode de gestion directe des activités de l'Île de Loisirs, nécessitant une consolidation progressive du modèle économique ;

Considérant que les orientations budgétaires pour 2026 reposent sur des hypothèses prudentes, déclinées en deux versions : à périmètre constant ou avec ouverture de l'espace baignade pour la saison 2026 ;



Considérant la nécessité d'assurer l'équilibre budgétaire, la continuité du service public et la soutenabilité financière du Syndicat Mixte ;

Le Comité syndical, après en avoir débattu par 6 voix pour, Monsieur SARI n'ayant pas pris part au vote,

PREND ACTE

- **De la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2026 ;**
- **Du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026, présenté conformément aux dispositions légales et réglementaires.**

PREND ACTE des principales orientations budgétaires suivantes :

- **Poursuite du modèle de gestion directe des activités de l'Île de Loisirs ;**
- **Présentation de deux scénaris pour l'élaboration du budget primitif avec une version n° 1 « Maintien d'un périmètre d'exploitation constant en 2026, sans réouverture de l'espace baignade » et une version n° 2 « Elargissement du périmètre d'exploitation en 2026 avec ouverture de l'espace baignade »**
- **Stabilisation des effectifs, sans création de poste structurel ;**
- **Poursuite des efforts de maîtrise des charges de gestion courante, hors personnel, limitée à +0,5 % ;**
- **Intégration des évolutions ponctuelles de la masse salariale identifiées ;**
- **Reconduction prudente des recettes d'activités sur la base des niveaux constatés en 2025 ;**
- **Priorisation des investissements orientés vers la sécurisation, l'entretien et la modernisation du patrimoine et préparation des projets structurants à moyen terme.**

PREND ACTE que, sur la base de ces orientations, la contribution d'équilibre prévisionnelle pour l'exercice 2026 est estimée à 1.000.000 € pour la version 1 (périmètre constant sans ouverture de l'espace baignade) et à 1.350.000 € pour la version 2 (périmètre constant avec ouverture de l'espace baignade en 2026).

DIT que ces orientations serviront de base à l'élaboration du budget primitif 2026, qui sera soumis ultérieurement à l'approbation du comité syndical

La séance est levée à 19 heures.